



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
AMBASSADE DE FRANCE EN RÉPUBLIQUE DU YEMEN

FICHE YEMEN

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, créé en 2001, supervise l'ensemble de l'enseignement supérieur public et privé au Yémen à l'exception de l'enseignement technique et professionnel, les Community Colleges, qui sont placés sous l'égide du Ministère de l'enseignement technique et professionnel. Dans la pratique, le rôle du ministère consiste à définir la politique globale pour l'enseignement supérieur (public et privé), à déterminer un programme de bourses à l'étranger et à intervenir dans les programmes de formation proposés par les universités.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (M.E.S.R.S) affirme avec difficulté son rôle directeur auprès des universités, lesquelles jouissent d'une grande autonomie et négocient chacune directement leur budget avec le Ministère des Finances.

Il existe également un Conseil Suprême des Universités, présidé par le Premier Ministre, et composé par huit autres ministres (Ministre de l'Enseignement supérieur, vice-ministre de l'Enseignement supérieur, ministre des finances, du Plan, de l'Éducation, de l'administration civile, des affaires sociales, de l'enseignement technique et professionnel), les recteurs des 7 universités publiques, un représentant des universités publiques, un représentant du secteur privé, ainsi que trois universitaires. Son rôle est mineur.

Les universités privées se sont développées juste après la réunification, en 1991. Elles ne représentent actuellement qu'environ 9 % de la population universitaire. Parmi elles, les deux plus importantes sont : l'Université al-Imân et l'Université des Sciences et Technologies.

Dr Salah al Bassorah et Dr Mohamed Moutahar, respectivement ministre et vice-ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ont initié une politique ambitieuse de modernisation du secteur. Une stratégie nationale pour le développement de l'enseignement supérieur a été établie en 2005, préconisant une meilleure gestion, une diversification institutionnelle, une recherche de ressources supplémentaires, un recours massif aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

Près de 180 000 étudiants sont inscrits dans les universités publiques yéménites selon la répartition suivante.

	Étudiants inscrits en sciences				Étudiants inscrits en lettres				Total				
	Homme	Femme	Total	%	Homme	Femme	Total	%	Homme	%	Femme	%	Total
Université de Sanaa	7131	3161	10292	11,7	61520	15848	77368	88,3	68651	78	19009	22	87660
Université de Aden	4059	2041	6100	22	13986	7871	21857	78	18045	64	9912	36	27957
Université de Taiz	1666	1359	3025	13	11899	8314	20213	87	13565	58,4	9673	41,6	23238
Université de Hodeida	1503	893	2396	22,4	5014	3290	8304	77,6	6517	60,9	4183	39,1	10.700
Université de Ibb	1337	596	1933	22,7	5113	1478	6591	77,3	6450	75,7	2074	24,3	8.524
Université de Hadhramout	2162	571	2733	35	3562	1379	4941	64	5724	74	1950	26	7674
Université de Dhamar	3482	578	4060	33	6186	2094	8280	67	9668	78	2672	22	12340
Total	21340	9199	30539	17,2	107280	40274	147554	82,8	128620	72,2	49473	27,8	178093

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en accord avec les universités publiques, a lancé en 2005 un vaste programme de réformes qui s'appuie sur une coopération internationale forte (France, Pays-Bas, Chine, Japon, Banque Mondiale) et qui est développé à partir des documents de stratégie sectorielle suivants :

- *ICT Policy* rédigé en avril 2004 et approuvé par le M.E.S.R.S en mai 2004, comme le cadre cohérent et incontournable de la réforme. Il développe un plan de modernisation aux différents niveaux de l'enseignement supérieur par l'usage des TIC.E qui aboutira à une meilleure gestion des universités.

- *ICT Master Plan*, rédigé en janvier 2005 et approuvé par le M.E.S.R.S comme l'outil de la réforme et de la modernisation du secteur. Il est divisé en huit composantes à réaliser pour atteindre les objectifs fixés par le *ICT Policy*.

- *Nationale Strategy for the Development of Higher Education*, ce document qui intègre les conclusions et projets développés dans les documents précédents, a été approuvé en conseil des ministres en juin 2006. Ce plan de réforme et de gouvernance de l'enseignement supérieur vise à rationaliser le réseau des établissements de l'enseignement supérieur, à améliorer la qualité des formations proposées et à assurer la viabilité administrative et financière du système.

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

- Universités Paul Valéry, Montpellier III et de Bourgogne Franche-Comté, conventions en cours pour le Magistère de français à la Faculté des Lettres de Sanaa
- Université Paris VIII, convention en cours d'élaboration pour le Magistère de français à la Faculté des Lettres de Sanaa, trois missions déjà effectuées (2008/2009)
- Université de Paris III /ENS (recherche en linguistique)
- Université de Rouen, convention cadre avec l'Université de Sanaa et accord particulier entre les Faculté d'ingénierie pour le Magistère en Génie informatique (2006)
- Université de Poitiers Faculté de Droit et de Sciences Sociales avec l'Université de Sanaa Faculté de Droit
- Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales (CEFAS) – Université de Sanaa (2006)
- Association Médicale franco-yéménite dont plusieurs membres français, professeur de Médecine interviennent auprès d'Universités yéménites.

V - Orientation à donner à la coopération universitaire franco-yéménite

- association de l'Université de Sanaa à l'Agence Universitaire de la Francophonie dont les premières actions en 2009 ont porté sur la langue française mais qui rapidement devrait couvrir le spectre de toutes les possibilités offertes par l'AUF dans les autres disciplines (premières mobilités scientifiques en cours dans l'espace francophone)
- association de l'Université de Taz à l'Agence Universitaire de la Francophonie, en cours de préparation
- futur projet FSP Appui à l'introduction des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur (projet à base de e.learning) en cours de conception. Ce projet, qui figure dans le Document cadre de partenariat Yémen signé en 2007 devrait constituer le pilier de notre coopération universitaire à la fois dans la définition d'une politique et à terme l'égard de l'ensemble des universités du Yémen.
- membre du programme erasmus mundus external (groupe 7). En 2009, meilleure structuration du programme au Yémen.
- renforcement de l'espace d'information et de documentation universitaire mis en place au Centre culturel français de Sanaa en 2008 et de la base de recensement des anciens étudiants ayant fréquenté des établissements d'enseignement supérieur français.
- renforcement de la coopération universitaire franco-yéménite à travers la réactivation des missions de l'Association Médicale franco-yéménite depuis 2008.
- développer une coopération universitaire en matière de sciences exactes. Le Centre Français d'Archéologie et de Sciences Sociales de Sanaa dynamisant les échanges à travers de nombreux partenariats universitaires et de recherche dans les domaines de l'archéologie, de l'histoire et des sciences sociales au niveau de l'ensemble de la Péninsule arabique.

VI - Contacts utiles

Service de coopération et d'action culturelle, tél. (967)1 268888/7 - fax: (967)1 268886

Adresses électroniques : jean-guy.sarkis@diplomatie.gouv.fr
Georges.mouden@diplomatie.gouv.fr

Mise à jour : 27.04.2009